

Rapport sur les résultats des travaux du GT I : La cotutelle de thèse : défis et/ou atouts ?

Modération : Stefano Guerrini, président de l'Université franco-italienne (UFI)

Témoignage : Charlotte Rault, lauréate du prix de la meilleure thèse, doctorat en cotutelle, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Humboldt Universität zu Berlin

Retours d'expérience : Nicole Colin, professeure en études germaniques, Université Aix-Marseille et Matthias Köhler, directeur général adjoint de la GRADE Academy, Goethe-Universität Frankfurt am Main, représentant de la Conférence allemande des recteurs d'universités (HRK)

Rapporteur : Harald Kosch, président de la commission scientifique de l'UFA

Ce groupe de travail a réuni un total de 10 personnes, y compris les intervenant*es. La modération était assurée par M. Stefano Guerrini, et les débats ont été animés et très constructifs. Les travaux ont pu se dérouler comme prévu. Le premier témoignage a été fourni par Mme Charlotte Rault qui a fait part de son expérience personnelle en tant qu'ancienne doctorante en cotutelle. Elle a relaté comment elle a vécu l'encadrement par deux directeur*trices de thèse, expérience qui fut pour elle très bénéfique. Les difficultés qu'elle a mentionnées ont trait notamment au volet administratif de la mise en œuvre du doctorat, eu égard à ce qu'elle considère comme un manque de soutien de la part des services d'aide à la communauté scientifique des universités concernées. Elle a souligné également qu'il était très important, à ses yeux, que les directeur*trices de thèse présentent des spécialisations complémentaires, pour éviter toute concurrence entre eux*elles au niveau de l'encadrement.

En provenance du réseau de l'UFA, Mme Nicole Colin a livré un témoignage très complet des expériences réalisées dans le domaine des cotutelles de thèse franco-allemandes. En tant que membre de la commission scientifique de l'UFA, Mme Colin connaît aussi parfaitement les procédures d'évaluation des collègues doctoraux franco-allemands. Elle a évoqué les différentes attentes et exigences des systèmes français et allemand, en ce qui concerne d'une part la thèse de doctorat et sa notation, et d'autre part, les rapports de thèse et l'ensemble de la procédure, y compris la soutenance. Si ces divergences peuvent être de nature systémique et avoir une influence déterminante sur les perspectives de carrière des doctorant*es, elles peuvent tout autant résulter de différentes approches interculturelles. Il est important que les établissements participant à la mise en œuvre de la cotutelle de thèse élaborent une convention type qui soit régulièrement mise à jour et remaniée. Cette convention devra être complétée à l'aide d'aspects spécifiques à la discipline ou à la faculté concernée, afin d'en assurer un usage et une transposition adaptés aux différentes situations. En outre, les conditions d'accès à la formation doctorale doivent bénéficier d'une réglementation claire et précise ; la mise en œuvre formelle et l'évaluation de la thèse, avec sa note commune et son rapport de thèse commun, doivent être organisées de manière à permettre une carrière dans la recherche de part et d'autre du Rhin ainsi qu'une valorisation des atouts de la cotutelle de thèse.

La troisième intervention a été prononcée du point de vue d'un autre organisme expert en la matière. Au nom de la Conférence allemande des recteurs d'université (HRK), M. Matthias Köhler a présenté les offres et l'expérience de son institution dans le domaine des cotutelles de thèse. Il a d'abord évoqué les atouts que constitue une procédure de cotutelle pour les doctorant*es ; à ses yeux, ces atouts résident dans la plus-value scientifique qu'apporte la coopération au plan de la recherche elle-même, et dans la solide expérience internationale liée aux séjours et au déroulement de la thèse dans deux pays. Tout en confirmant les défis que représente la mise en œuvre d'une cotutelle de thèse, il a soumis quelques recommandations au groupe, concernant entre autres la création auprès des établissements concernés d'un service dédié aux procédures de cotutelles de thèse, ce qui permettrait de garantir une continuité dans l'encadrement et l'organisation formelle du processus. Il a également abordé la phase de réflexion qui précède le lancement de toute cotutelle de thèse, et encouragé les futur*es doctorant*es à y consacrer encore plus de temps, afin qu'un réel intérêt pour le sujet de recherche puisse être développé en commun avec les futur*es directeur*trices de thèse.

Par ailleurs, il conviendrait de mieux tirer parti des partenariats et des expériences réalisées entre les établissements. Sur ce point, la HRK souhaite également renforcer le soutien qu'elle apporte aux établissements d'enseignement supérieur.

Avec l'appui du modérateur, la seconde moitié de la journée a été consacrée à la formulation concrète des problèmes existants et à l'élaboration de solutions pouvant contribuer à optimiser la mise en œuvre des cotutelles de thèse.

Les discussions ont permis de dégager le principe directeur suivant : « **Parvenir ensemble à identifier et éviter les écueils** ».

La mise en place d'une cotutelle de thèse exige un surcroît de travail, car elle suppose la mise en relation de deux établissements, deux directeur*trices de thèse et deux systèmes d'enseignement supérieur. Au début, les doctorant*es ont fréquemment un grand nombre de démarches à effectuer. Il s'agit par conséquent d'identifier les éventuels obstacles de manière rapide et concertée. Une communication précoce et transparente entre les différentes parties, apte à préciser les attentes et à dégager des perspectives, permet d'éviter bien des problèmes et d'impulser la recherche de solutions.

Les participants à l'atelier se sont également clairement prononcés en faveur de l'instauration d'un meilleur flux d'information entre les services de soutien à la recherche des établissements concernés, les directeur*trices de thèse, les professeur*es des UFR et facultés impliquées, les directions des universités, les responsables des écoles doctorales compétentes et surtout, les doctorant*es. Pour y aider, on peut envisager aussi bien d'optimiser l'offre d'encadrement des parties prenantes envers les doctorant*es et les directeur*trices de thèse, que de créer un service administratif compétent en la matière et de disposer d'un document explicite et actualisé recensant les directives et bonnes pratiques en vigueur.

Il s'avère que l'intégration des cotutelles de thèse au sein d'un collège doctoral international (collège doctoral franco-allemand (CDFA), par ex.) facilite la mise en œuvre de ce type de doctorat. Lorsque des cotutelles de thèse sont organisées de manière répétée au sein d'une même faculté, il conviendrait que les établissements encouragent la demande de création d'un collège doctoral.

L'internationalisation des structures administratives devrait, selon Stefano Guerrini, elle-même fortement contribuer à la mise en place de ce processus.

Sur tous ces points, l'UFA joue un rôle crucial ; sa longue expertise dans le domaine de l'encadrement et du soutien aux cotutelles de thèse et aux CDFA lui permet de bénéficier de la confiance de son réseau d'établissements franco-allemands et d'exercer une influence positive sur ces derniers. Ce rôle pourrait probablement être encore plus actif.

C'est pourquoi l'UFA a demandé à sa commission scientifique de rédiger une check-list pour l'élaboration des conventions de cotutelle. Il a été décidé de ne pas établir de modèle de convention car un tel modèle contient généralement de nombreux passages spécifiques à l'enseignement supérieur, alors qu'une check-list peut porter sur toutes sortes de points afférents au contenu d'une convention et inclure des précisions sur la formulation de cette dernière. Cette check-list a été adoptée dans ses grandes lignes par la commission scientifique de l'UFA lors de sa réunion du 1er octobre 2020, et peut être consultée dans les actes de la présente rencontre d'experts. Par la publication de ce document, la commission scientifique et la présidence de l'UFA espèrent pouvoir fournir aux futur*es doctorant*es, aux directeur*trices de thèse et aux services de soutien à la recherche des établissements un outil qui permette de faciliter et d'harmoniser l'élaboration des conventions de cotutelle entre les établissements. L'UFA pourrait soutenir la rédaction d'un vademecum décrivant la mise en œuvre pratique des procédures et organiser l'an prochain un séminaire de formation continue destiné aux personnels administratifs et aux collègues intéressé*es en provenance de son réseau.

Rédigé par Harald Kosch (professeur des universités, docteur de l'ENS Lyon), président de la commission scientifique de l'UFA, 21/11/2020